

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 13 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	5

Objet de la délibération
Finances : Budget Primitif 2026
Référence
5_20260213_7.1.2

Date de la convocation
26/01/2026 et 09/02/2026

Date de mise en ligne sur le site http://grandamienois.fr
16/02/2026

L'année deux mille vingt-six, le 13 février à 10 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 9 février 2026. Cette séance s'est déroulée au siège du Pôle métropolitain du Grand Amiénois - 60 rue de la Vallée à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Pascal RIFFLART, Hubert CAPELLE, Jean-Jacques STOTER.

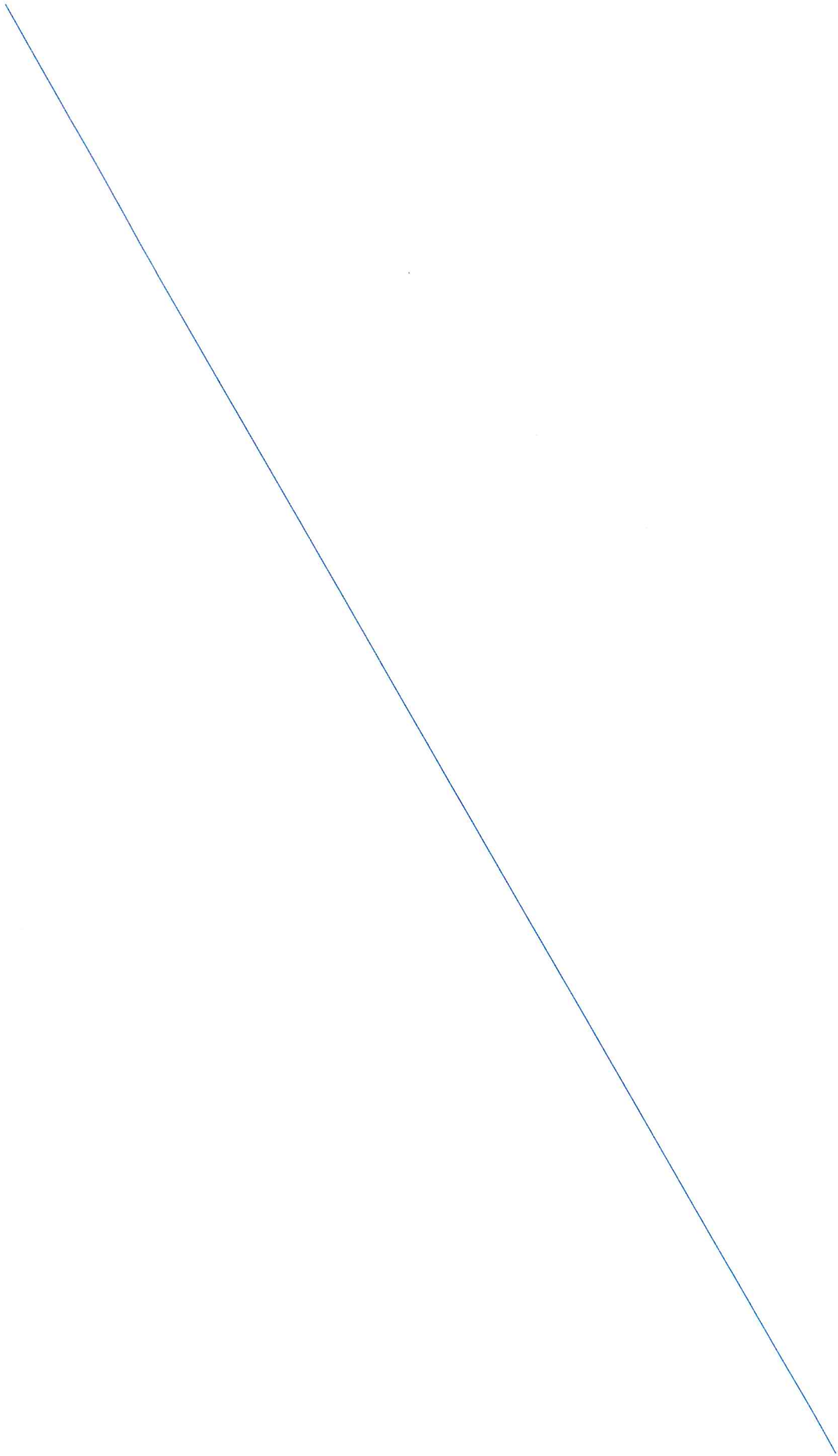
Excusés ayant donné procuration :
Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Alain MOLLIENS, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Jean-Philippe DELFOSSE, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSSSES, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Didier DINOARD, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

1 élu de la CA Amiens métropole démissionnaire, non remplacé.

1 élu de la CC du Grand Roye décédé, non remplacé.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 9 décembre 2025, le budget primitif 2026 du Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- Le budget primitif est construit à partir de la nomenclature comptable M57.
- Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire et au rapport détaillé, ci-annexé.

A titre d'information, le budget primitif 2026 s'établit comme suit :

Section	Dépenses BP 2026	Recettes BP 2026
Fonctionnement	2 295 730 €	2 295 730 €
Investissement	188 914 €	188 914 €
TOTAL	2 484 644 €	2 484 644 €

Le détail du budget primitif figure à la fois dans le rapport de présentation détaillé ci-annexé et dans la maquette budgétaire.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Comité syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas de délégation (ce qui n'a pas été le cas en 2025), le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Vu le règlement budgétaire et financier du Pôle métropolitain du Grand Amiénois approuvé par délibération du Comité syndical du 5 décembre 2023 ;

Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026, joint au projet de délibération ;

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Vu l'avis favorable de la commission finances réuni le 15/01/26,
Vu l'avis favorable du bureau réuni le 20 janvier 2026,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Décide d'adopter le budget primitif 2026 du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement.
- Décide de donner au Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.
- Autorise le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre, qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.
- Autorise le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Fait et délibéré le. **13 FEV. 2026**

Et ont signé les membres présents ;

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,




Le Président,
P. RIFFLART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	5_20260213_712
Objet :	Budget Primitif 2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-200082063-20260213-5_20260213_712-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.2 Ko
Nom métier :		
080-200082063-20260213-5_20260213_712-BF-1-1_0.xml		
Document principal (Document budgétaire)	text/xml	84.7 Ko
Nom original : PGA_00_2026_BP_P_2026_02_02_13_33_flux scell__.xml		
Nom métier :		
99_BU-080-200082063-20260213-5_20260213_712-BF-1-1_1.xml		
Annexe (Délibération)	application/pdf	1.1 Mo
Nom original : D__lib5_Budget primitif 2026.pdf		
Nom métier :		
70_DE-080-200082063-20260213-5_20260213_712-BF-1-1_2.pdf		
Annexe (Fichier de signature électronique)	application/pdf	1 Mo
Nom original : Feuille __margement de pr__sences_BP2026.pdf		
Nom métier :		
99_SE-080-200082063-20260213-5_20260213_712-BF-1-1_3.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	13 février 2026 à 16h52min42s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	13 février 2026 à 16h52min47s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	13 février 2026 à 17h49min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2026 à 17h50min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2026 à 17h51min09s	Reçu par le MI le 2026-02-13